

RHÔNE-ALPES

Emploi

www.insee.fr/rhone-alpes

N° 54 - juin 2006

En Rhône-Alpes, on compte près de 169 000 emplois dans des fonctions de conception et de direction en 1999.

Ils se concentrent principalement dans six grandes aires urbaines et Rhône-Alpes est la région de province où ils sont le mieux représentés.

Lyon et Saint-Etienne sont plutôt généralistes tandis que Grenoble est plus spécialisée dans la recherche et l'informatique.

Ces emplois hautement qualifiés constituent des moteurs de croissance.

Christian Dilloisy

Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/rhone-alpes, à la rubrique « Publications ». A la même rubrique se trouvent deux annexes au document, l'une statistique et l'autre méthodologique.

Rhône-Alpes, une région riche en emplois métropolitains supérieurs

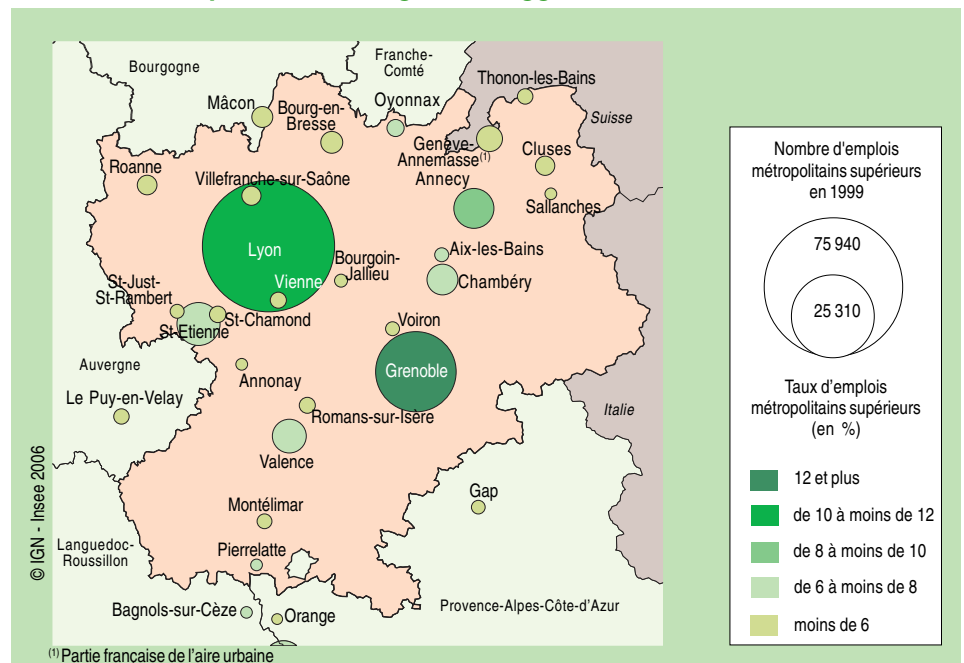
En Rhône-Alpes, près de 169 000 emplois* peuvent être qualifiés d'emplois métropolitains supérieurs (EMS - voir encadré). Ils représentent 7,4 % de l'ensemble des emplois localisés dans la région. Ce taux situe Rhône-Alpes au premier rang des régions de province, mais loin derrière l'Île-de-France (16,1 %).

Les EMS correspondent à des fonctions économiques de conception et de direction, qu'elles soient localisées dans des secteurs de services ou dans l'industrie. Ces fonctions, hautement qualifiées, se concentrent dans les grandes métropoles. La position de Rhône-Alpes, très bien pourvue en EMS, est liée à la fois à la densité de son réseau d'aires urbaines et au dynamisme de son tissu économique diversifié.

Plusieurs villes de Rhône-Alpes bien pourvues en EMS. Les six principales aires urbaines en termes de volume d'EMS (Lyon, Grenoble, Saint-Etienne, Annecy, Valence et Chambéry) regroupent ensemble 76 % des EMS de la région, alors qu'elles ne comptent que 56 % de l'emploi total. Par leur taux d'EMS, ces six zones sont classées parmi les 28 premières grandes aires urbaines de France. Leur classement ne s'est pas modifié depuis 1990. Dans la plupart des régions, seule la capitale régionale présente un taux d'EMS élevé. Rhône-Alpes est la seule région où autant de villes figurent dans ce palmarès. Ceci reflète bien l'architecture multipolaire de l'armature urbaine régionale. La dimension métropolitaine de Rhône-Alpes s'appuie sur un réseau de villes bien réparties sur le territoire régional.

(*) Au recensement de 1999

Les EMS sont répartis dans les grandes agglomérations



NB : aires urbaines ayant plus de 500 EMS

Source : Insee - Recensement de la population 1999

Six aires urbaines de Rhône-Alpes bien classées au plan national

Rang en 1999	Aire urbaine	Emploi total	Nombre d'EMS	Part des EMS (%)	Rang en 1990
1	Paris	5 089 179	815 552	16,0	1
2	Grenoble	221 851	28 202	12,7	2
3	Toulouse	400 475	47 955	12,0	3
4	Montpellier	172 041	19 577	11,4	4
5	Lyon	714 469	75 935	10,6	5
6	Strasbourg	268 543	25 470	9,5	6
7	Rennes	228 445	19 935	8,7	15
8	Nantes	293 385	25 508	8,7	10
9	Bordeaux	379 663	32 978	8,7	7
10	Marseille-Aix	538 133	46 546	8,6	11
11	Nice	332 935	28 438	8,5	8
12	Annecy	84 087	6 975	8,3	9
13	Lille	455 543	37 717	8,3	14
14	Orléans	155 205	12 494	8,0	12
15	Nancy	164 246	13 158	8,0	13
16	Dijon	138 938	10 471	7,5	16
17	Pau	85 990	6 465	7,5	23
18	Clermont-Ferrand	171 541	12 190	7,1	22
19	Valence	71 131	5 008	7,0	17
20	Chambéry	58 937	4 149	7,0	18
21	Reims	117 781	8 185	6,9	25
22	Tours	152 973	10 533	6,9	20
23	Niort	56 342	3 833	6,8	28
24	Poitiers	86 908	5 821	6,7	26
25	Rouen	203 322	13 218	6,5	21
26	Angers	132 853	8 489	6,4	29
27	Besançon	89 976	5 683	6,3	19
28	Saint-Etienne	128 582	8 084	6,3	30
29	Avignon	111 937	6 977	6,2	24
30	Caen	144 679	8 982	6,2	32
31	Mulhouse	109 175	6 660	6,1	27

Champ : Aires urbaines ayant plus de 50 000 emplois et une part d'EMS supérieure à 6 %.

Source : Insee - Recensement de la population 1999

NB : Les aires urbaines sont classées selon la part des EMS

Des spécialisations liées au caractère industriel de la région.

De plus, contrairement à toutes les autres régions, ce n'est pas dans la capitale régionale que le taux d'EMS est le plus élevé. Bien entendu, les EMS sont très présents dans l'aire urbaine de Lyon (11 % de l'emploi), mais ils le sont encore plus dans celle de Grenoble (13 %), ce qui la situe au deuxième rang national, juste après Paris. Avec plus de 7 % d'EMS, les aires urbaines d'Annecy, Valence et Chambéry sont également bien positionnées, au-delà de ce que leur taille, en population ou en nombre d'emplois, laisserait pressentir.

En revanche, dans l'aire urbaine de Saint-Etienne, le taux d'EMS est plus faible (6 %), mais il se situe dans la moyenne nationale des aires urbaines de cette taille, de même que pour Roanne et Bourg-en-Bresse. Pour ces villes, la proximité de Lyon peut contribuer à un taux d'EMS plus modéré.

Les emplois métropolitains supérieurs peuvent être ventilés selon onze fonctions (voir encadré). Ainsi, par rapport à la France, Rhône-Alpes présente des spécialisations dans les fonctions de commerce et de gestion dans l'industrie, ainsi que dans celles de l'informatique et de la recherche. Ces spécialisations reflètent le caractère industriel du tissu économique régional. Par contre, les fonctions de banque et surtout d'information

sont nettement sous-représentées, car elles restent très concentrées en Ile-de-France.

L'aire urbaine de Lyon, apparaît comme plutôt généraliste : elle ne présente pas de spécificités très affirmées. Les services aux entreprises concentrent près du tiers des EMS, comme dans beaucoup de grandes aires urbaines. La recherche est également présente grâce à de nombreuses universités et laboratoires et à l'implantation de plusieurs technopoles (Gerland dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon, Techlid au nord-ouest de l'agglomération, La Doua à Villeurbanne, etc.). La seule spécialisation qui pourrait apparaître pour Lyon par rapport aux autres grandes métropoles généralistes concerne les fonctions commerciales liées à l'industrie. Une partie d'entre elles est externalisée dans des entreprises de commerce de gros et de commerce inter-industriel, tandis qu'un certain nombre sont encore présentes au sein des secteurs industriels.

L'aire urbaine de Grenoble est un fleuron national pour son taux d'EMS. Elle se situe au premier rang des grandes aires urbaines de province, devant toutes les métropoles régionales que sont Toulouse, Montpellier, Lyon, Strasbourg, Rennes, Nantes, Bordeaux... Grenoble apparaît comme nettement plus spécialisée que Lyon. Deux fonctions y sont

particulièrement présentes : la recherche et l'informatique. En premier lieu, la recherche, qui représente un tiers des EMS grenoblois, est très développée. Il s'agit aussi bien de la recherche publique, grâce à une forte densité de laboratoires et d'établissements d'enseignement supérieur, que de la recherche privée, marquée par l'implantation d'entreprises de haute technologie, notamment dans le secteur des composants électroniques (Schneider, STMicroelectronics, Motorola, Philips, etc.). Grenoble se distingue également dans la fonction informatique, avec une part d'EMS presque quatre fois supérieure à la moyenne nationale, ce qui fait figure d'exception, parmi les aires urbaines de province.

L'aire urbaine de Saint-Étienne, troisième de la région par le nombre total d'emplois, n'arrive qu'en sixième position régionale pour son taux d'EMS. Elle est caractérisée par une forte tradition industrielle en cours de reconversion. Comme Lyon, elle présente peu de spécificités fonctionnelles affirmées. Les principales fonctions relativement mieux représentées sont celles liées à l'industrie, au commerce, à la gestion et aux banques et assurances. Mais la reconversion industrielle engagée dans la région stéphanoise ne s'est pas encore traduite, en 1999, par un développement significatif des emplois dans les fonctions tertiaires

supérieures que sont l'informatique ou le conseil.

L'aire urbaine d'Annecy, très dynamique sur le plan économique, affiche un taux d'EMS supérieur à celui de beaucoup de capitales régionales de taille pourtant plus importante. Les services aux entreprises y sont particulièrement développés : ils représentent 37 % des EMS.

Dans **l'aire urbaine de Chambéry**, c'est le secteur des transports qui concentre une proportion d'EMS supérieure à la moyenne nationale.

Avec un taux d'EMS identique à celui de Chambéry, **l'aire urbaine de Valence** affiche un profil très généraliste, sans aucune spécialisation fonctionnelle bien identifiée.

Outre ces six grandes aires urbaines, quelques villes, de plus petite taille, présentent un taux d'EMS relativement élevé, souvent lié à des spécificités industrielles locales. C'est le cas notamment pour Pierrelatte (recherche dans l'industrie nucléaire) et Oyonnax (commerce et gestion dans les établissements du secteur de la plasturgie). Mais, à ces rares exceptions près, les aires urbaines ayant moins de 20 000 emplois ont toutes un taux d'EMS inférieur à 5 %. Pour la plupart d'entre elles, ce sont principalement les fonctions de gestion et de commerce directement liées à l'industrie qui représentent le grand nombre d'EMS.

Les grandes aires urbaines ont un profil d'EMS plutôt généraliste à l'exception de Grenoble

Aire urbaine	Nombre d'EMS	Part des EMS (%) ⁽¹⁾	Part des 11 fonctions dans l'ensemble des EMS de l'aire urbaine (en %)											
			Art	Banque-assurance	Recherche	Commerce	Commercial dans l'industrie	Gestion	Services aux entreprises	Télécommunications	Transports	Informatique	Information	Ensemble
Lyon	75 935	10,6	5,3	5,4	17,9	13,4	6,1	7,2	31,8	4,0	5,7	1,6	1,7	100
Grenoble	28 202	12,7	4,7	2,9	32,3	6,3	5,3	7,2	27,1	3,3	1,5	7,4	2,0	100
Saint-Etienne	8 084	6,3	7,9	9,5	18,2	11,2	5,7	10,5	25,3	4,0	4,8	1,4	1,4	100
Annecy	6 975	8,3	7,4	6,5	10,0	14,9	5,3	7,3	37,0	4,9	3,6	1,6	1,5	100
Valence	5 008	7,0	6,4	8,6	15,3	11,6	7,7	9,1	25,5	5,3	4,9	2,7	3,0	100
Chambéry	4 149	7,0	8,3	5,6	18,5	12,3	3,9	6,8	25,9	3,5	13,0	0,1	2,0	100
Genève-Annemasse ⁽²⁾	2 933	5,2	12,1	5,5	10,4	15,5	6,3	10	26,1	3,0	4,3	3,8	3,1	100
Bourg-en-Bresse	2 098	4,6	6,5	12,4	10,4	12,5	3,7	9,6	31,4	6,4	5,0	0,8	1,3	100
Roanne	1 688	4,0	10,2	5,9	8,2	16,3	4,4	19,1	25,5	2,5	5,2	1,6	1,1	100
Cluses	1 626	4,7	2,7	3,3	18,5	10,2	7,9	31,1	14,6	1,7	6,0	3,7	0,5	100
Villefranche-sur-Saône	1 602	5,9	4,6	4,4	5,3	22,5	12,6	14,0	22,2	4,8	8,2	1,0	0,6	100
Oyonnax	1 279	6,2	4,7	3,4	15,3	10,6	10,7	23,5	25,4	1,9	2,5	1,6	0,3	100
Saint-Chamond	1 192	4,6	9,6	4,4	14,5	13,6	12,8	18,1	15,9	3,7	5,0	2,0	0,4	100
Vienne	1 130	5,1	7,1	5,0	8,7	20,1	5,0	11,2	30,8	3,2	6,0	0,4	2,6	100
Romans-sur-Isère	1 114	4,5	8,7	6,0	7,2	14,5	6,2	12,8	32,0	2,9	6,4	1,2	2,2	100
Thonon-les-Bains	1 037	4,2	10,8	4,2	9,3	12,4	4,2	14,3	30,5	2,7	4,6	2,7	4,2	100
Montélimar	955	4,2	11,7	8,6	4,2	18,7	2,6	9,2	26,1	5,4	11,7	0,4	1,3	100
Aix-les-Bains	855	6,0	10,1	2,5	5,4	11,9	10,5	8,3	38,6	0,6	10,3	0,0	1,9	100
Voiron	848	5,5	6,4	7,1	13,3	18,2	3,1	17,2	24,9	3,9	2,0	1,9	2,1	100
Saint-Just-Saint-Rambert	846	4,8	5,2	9,9	6,6	13,1	10,9	16,9	18,7	1,4	15,8	0,9	0,5	100
Bourgoin-Jallieu	735	4,8	14,3	2,9	4,9	15,6	6,1	12,7	24,9	9,8	4,9	1,8	2,2	100
Sallanches	604	3,5	12,6	3,3	6,8	21,2	4,0	13,2	27,6	3,3	6,0	0,7	1,3	100
Annonay	603	3,7	8,8	5,1	10,4	13,6	9,5	23,2	16,3	5,5	3,3	0,7	3,6	100
Pierrelatte	595	6,7	2,7	0,7	33,9	6,2	1,3	22,2	23,4	0,7	3,5	3,4	2,0	100

Champ : aires urbaines de Rhône-Alpes ayant plus de 500 EMS

NB : les aires urbaines sont classées selon le nombre d'EMS

Note de lecture : les cases colorées présentent une spécificité forte par rapport à la moyenne des aires urbaines de France

⁽¹⁾ Part dans l'emploi total - ⁽²⁾ Partie française de l'aire urbaine

Source : Insee - Recensement de la population 1999

Une concentration des EMS dans certaines communes.

A l'intérieur des aires urbaines, les EMS sont souvent répartis inégalement entre les communes. Ceci reflète une spécialisation fonctionnelle des espaces urbains, liée au fait que certaines activités ont tendance à se polariser sur le territoire. Ainsi, dans l'aire urbaine de Lyon, ce n'est pas la ville centre qui offre le taux d'EMS le plus élevé. Dans plusieurs communes du nord-ouest de l'agglomération (Ecully, Limonest,...), mais également à Villeurbanne et à L'Isle-d'Abeau, les EMS représentent plus de 15 % des emplois. Dans l'aire urbaine de Grenoble, la commune de Meylan dépasse même les 30 % d'EMS du fait de la présence du technopole. En revanche, dans les aires urbaines où les EMS sont un peu moins développés, comme Saint-Etienne ou Bourg-en-Bresse, la localisation au centre de l'agglomération reste privilégiée.

Les EMS, moteurs de la croissance. Un fort taux d'EMS traduit une présence importante d'emplois très qualifiés dans des activités ayant connu de fortes croissances ces dernières années. Au niveau national, entre 1990 et 1999, les EMS ont vu croître leurs effectifs sensiblement plus que l'emploi total : +15 % contre +3 %. Rhône-Alpes n'échappe pas à cette règle : le nombre d'EMS a augmenté de 17 % et leur part s'est ainsi renforcée.

Les EMS ont un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'emploi, car ils génèrent souvent dans leur sillage des activités d'accompagnement. La plupart des aires urbaines qui avaient en 1990 une proportion d'EMS élevée ont connu une croissance économique et démographique plus forte que dans le reste du territoire. La seule exception à cette règle est l'aire urbaine de Paris, où le nombre total d'emplois a diminué au cours des années 90, alors que le taux d'EMS, qui était déjà très important, a continué sa progression.

En Rhône-Alpes, les effectifs d'EMS ont augmenté au cours des années 90 dans toutes les grandes aires urbaines. Mais il y a une tendance à la concentration de ce type de fonctions dans les villes où elles étaient déjà les plus présentes. Ainsi, c'est à Grenoble et à Lyon que la part des EMS augmente le plus. Tout se passe comme si les fonctions de conception et de direction se regroupaient dans les grandes agglomérations dynamiques, alors que les activités de fabrication et d'économie résidentielle avaient au contraire tendance à se localiser dans des villes de plus petite taille ou dans des espaces périphériques. Ceci conduit à une segmentation croissante des espaces économiques pour garantir aux entreprises l'accès à des compétences et à des services rares. ■

INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Etienne Traynard

Rédacteur en chef :
Lionel Espinasse

Tarifs des numéros simples :
2,3 € le numéro

Abonnement 15 numéros par an minimum (plus L'année économique et sociale) :

France : 32 €
Etranger : 40 €
Code SAGE LET5428

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 825 889 452 (Lundi à vendredi de 9h à 17h, 0,15 € la minute)
- message à insee-contact@insee.fr

Dépôt légal n° 1004, juin 2006
© INSEE 2006 - ISSN 1165-5534

Définitions

Les EMS sont définis à partir d'une grille qui a été construite de façon empirique en croisant la profession des actifs ayant un emploi et le secteur d'activité où ils exercent (cf. Insee Première n°300). Non exhaustive, cette grille sélectionne des fonctions selon trois critères : elles sont à la fois aisément identifiables, davantage présentes dans les villes (et, de fait, d'autant plus que la ville est importante), et correspondent essentiellement au plus haut niveau de qualification, de type cadre ou ingénieur.

C'est ainsi que onze fonctions métropolitaines supérieures ont été identifiées. Chaque individu ayant un emploi s'est vu affecter le code d'activité de son établissement et son code de profession. Le terme "métropolitain supérieur" fait implicitement référence aux fonctions dont le contenu décisionnel ou de conception est élevé ou qui contribuent à l'image de marque de la ville où elles s'exercent. Définis au niveau de l'individu, les EMS sont quantifiés par agrégation sur les aires urbaines. Ceci permet de qualifier ces territoires au regard de cette grille.

Grille simplifiée des onze fonctions métropolitaines supérieures

(Entre parenthèses, part en 1999 dans l'ensemble des EMS, qui représentent eux-mêmes 7,9 % de l'emploi total en France métropolitaine).

Art (7,2 %) : artistes et emplois supérieurs artistiques, artisans d'art.

Banque-assurance (8,1 %) : cadres des banques et des assurances.

Commerce (11,9 %) : cadres des commerces de gros et interindustriel.

Commercial dans l'industrie (4,5 %) : ingénieurs et cadres commerciaux, technico-commerciaux dans les établissements industriels.

Gestion (7,1 %) : cadres de direction, d'administration et de finance des établissements industriels.

Information (3,2 %) : cadres et emplois supérieurs de l'information.

Informatique (1,9 %) : ingénieurs et cadres de l'informatique des établissements industriels.

Recherche (15,2 %) : ingénieurs et cadres techniques de recherche, études ou développement dans les établissements industriels ; chercheurs de la recherche publique, emplois supérieurs des établissements de recherche et d'enseignement supérieur.

Services aux entreprises (30,6 %) : cadres de l'ensemble des services aux entreprises.

Télécommunications (4,2 %) : ingénieurs et cadres des postes et télécommunications.

Transports (5,9 %) : ingénieurs et cadres des transports.

Pour en savoir plus

- "Onze fonctions pour qualifier les grandes villes", Insee Première n° 840, 2002.
- "Les fonctions stratégiques dans cinquante villes de France", Insee Première n° 300, 1994.

Les données et la méthodologie complète sont disponibles à l'adresse suivante :
http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/outils_stat/outils.htm ?